

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU
COMITÉ DE SUIVI DES FONDS EUROPÉENS**

Vendredi 11 octobre 2024

Le Comité de suivi des fonds européens s'est réuni le vendredi 11 octobre 2024, à 14 heures 07, sous la présidence de Madame GLOANEC-MAURIN.

SOMMAIRE

I – Démarrage des travaux du Comité de suivi - Mots d'introduction du Président de Région François BONNEAU, Karine GLOANEC MAURIN, Conseillère régionale déléguée À l'Europe, du Secrétaire Général adjoint pour les Affaires Régionales Guillaume CHOUMERT et des membres de la Commission européenne	1
II – État d'avancement des programmes FEDER/FSE 2014-2020	3
III – État d'avancement du programme régional et international FEDER/FSE+ 2021-2027 de la Région	6
IV – État d'avancement du programme national sur le volet FSE+ (État - DREETS)	8
V – Présentation des modifications du DOMO 21-27	10
Modification de la maquette financière du Programme 21-27	10
VI – Présentation du bilan du plan de communication 2023, présentation du plan de communication 2024 et focus sur les opérations d'importance stratégique	12
VII – Présentation de l'initiative STEP et de la mise en place d'un barème standard de coût unitaire sur les dépenses de personnel ainsi que des mesures de simplification mise en place par l'autorité de gestion	13

I – Démarrage des travaux du Comité de suivi - Mots d'introduction du Président de Région François BONNEAU, Karine GLOANEC MAURIN, Conseillère régionale déléguée À l'Europe, du Secrétaire Général adjoint pour les Affaires Régionales Guillaume CHOUMERT et des membres de la Commission européenne

Mme LA PRESIDENTE annonce qu'elle représente M. François BONNEAU, le Président de région, lors de la présente séance, et salue les partenaires présents : Mme HARRAUDEAU, membre de la DG emploi, M. VAN RAEK, référent à la DG région, M. RAUX représentant la DREETS, M. CHAMBRIER, Directeur de l'Europe de la région Centre-Val de Loire.

Elle rappelle les points à aborder : l'état des lieux des programmes importants, notamment du programme FEDER FSE+ sur la période 2021-2027, l'état des lieux de la génération précédente 2014-2020, et les chiffres pour faire état de la consommation de la région.

Après renouvellement du Parlement européen, la Commission le sera également, conservant néanmoins la même présidence. La politique de cohésion y est un sujet prépondérant : 136 régions d'Europe se sont réunies pour que cette politique de cohésion ne soit pas la variable d'ajustement d'une construction budgétaire prochaine.

L'enjeu est double pour les régions : s'assurer d'un niveau d'investissement aussi important que la programmation actuelle pour la programmation qui arrive dans le budget européen 2028-2034 et s'assurer du maintien de la gestion décentralisée à l'échelon local. Ce dernier est un sujet plus national qu'européen.

La consommation a été correcte sur la programmation de 2014-2020 et le programme opérationnel 2021-2027 répond aux préoccupations des territoires.

M. CHOUMERT est ravi de participer à ce Comité de suivi qui, selon lui, témoigne de la qualité du partenariat entre l'ensemble des acteurs sur la gestion des fonds européens. Un travail de coordination remarquable est mené entre les services de la région et les services de la DREETS et un enjeu fort est présent en termes d'articulation des financements publics (fonds européens, crédits de l'État, crédits de la région et des autres collectivités).

Le FEDER et le FSE+ couvrent un champ large de politique publique : l'innovation et la recherche, la transition écologique et la cohésion des territoires. Autant de sujets sur lesquels il y a eu des interventions fortes de l'Europe, de l'État, de la région et des autres niveaux de collectivité territoriale.

Un autre enjeu pèse fortement : la gestion des crédits européens sur le bassin de la Loire.

Mme HARRAUDEAU se fait un plaisir de retrouver la région et ses services et souligne l'exemplarité des services de la région en matière de gestion des fonds européens.

Le comité représente l'occasion d'analyser le partenariat et la collaboration entre les services et de regarder ce que donnent les investissements européens sur le territoire. Il donne aussi l'occasion de discuter du bilan commun. La clôture de la période 2014-2020 se montre très positive et l'enveloppe disponible est totalement consommée.

L'impact semble positif sur la population, que ce soit côté fonds social ou FEDER, par le biais du financement de formations ou de l'accès aux compétences. Néanmoins, des pénuries de compétences sont encore observées en Europe.

Un rapport sur la France a été publié au printemps dernier et des recommandations du conseil ont été adoptées sur recommandation de la Commission européenne. Il en ressort la nécessité d'investir dans le social, dans l'accès à la formation, dans la lutte contre les inégalités à l'école et de transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

Ainsi, l'objectif est de soutenir chaque individu dans son parcours, que ce soit à l'école, dans son orientation et dans la création d'entreprise, dans un contexte d'augmentation de la pauvreté sur le territoire français en métropole et dans les territoires d'Outre-mer. L'idée est de répondre aux freins sociaux par l'accès au droit, par l'accompagnement social vers l'emploi et par le maintien dans le logement. Les programmes de la région sont en phase avec ces défis du territoire. La région Centre fait partie des régions ayant programmé le plus d'opérations pour la période 21-27.

L'enjeu est que chaque euro mis à disposition des régions serve directement la vie des citoyens.

Pour finir, **Mme HARRAUDEAU** annonce qu'il s'agit de son dernier Comité de suivi.

M. VAN RAEK est ravi du partenariat qui le lie avec la région. Beaucoup de problèmes ont pu être réglés et les conditions favorisantes encore ouvertes ont pu être adoptées. La plus compliquée était celle liée à l'énergie et notamment aux énergies renouvelables. Des fonds ont été prévus dans le programme pour ces actions. Cela étant, les conditions favorisantes sont dites « vivantes », puisqu'elles peuvent être remises en question et ne sont pas définitives, quand bien même celles-ci auraient été adoptées.

Le programme est également vivant. En effet, des modifications sont en cours pour intégrer des corrections : faire appel plus massivement aux outils de gestion certifiés, modifier les tableaux financiers. Ces modifications prennent en compte les priorités de la région Centre-Val de Loire.

Un plan de continuité vise à se recentrer vers l'industrialisation de l'Europe, vers le retour à la souveraineté en matière d'industrialisation et devra s'opérer avec des fonds existants.

L'indice de compétitivité est un élément important : la région est en transition. La commission souhaite se concentrer sur les régions en piège de développement.

La politique de cohésion va évoluer. Le plan de relance aura des impacts sur celle-ci. Plusieurs questions vont se poser : y aura-t-il une centralisation ? quel sera le budget pour la cohésion ? quelles seront les régions bénéficiaires ? y aura-t-il toujours la cohésion ? Il est donc nécessaire de défendre cette politique dès à présent.

M. RAUX salue l'excellence des relations avec les services de la région et les partenaires que sont les conseils départementaux.

(Présentation de l'ordre du jour.)

II – État d'avancement des programmes FEDER/FSE 2014-2020

M. CHAMBRIER fait un rappel de définitions :

- le POR est le Programme Opérationnel Régional qui concerne le programme de la région Centre-Val de Loire ;
- le POI est le Programme Opérationnel Interrégional qui concerne 5 régions, dont la région Centre fait partie.

Ces programmes étaient constitués de différents fonds sur 2014-2020 : le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), le FSE (Fonds Social Européen), l'IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes ; la région l'a obtenu puisque son taux de chômage des jeunes était supérieur à la moyenne nationale) et le REACT-EU (les fonds additionnels pour lutter contre les effets néfastes de la crise sanitaire et économique liée à la pandémie de COVID-19).

Depuis novembre 2014, 9 révisions ont eu lieu sur le POR. 255 millions d'euros ont été confiés en gestion en 2014 et la région a atterri a presque 350 millions d'euros. Plusieurs événements successifs ont permis d'avoir ces fonds supplémentaires, le plus récent étant la dotation complémentaire pour REACT-EU à hauteur de presque 90 millions d'euros et une dotation supplémentaire sur l'initiative pour l'emploi des jeunes.

Sur cette période 2014-2020 qui s'est exécutée jusqu'au 31 décembre 2023, la région a eu à programmer, à faire certifier et à décaisser 350 millions d'euros sur son POR.

À l'échelle de la période de programmation, plus de 2 000 opérations ont été programmées, ont bénéficié de fonds européens. Au total, plus de 370 millions d'euros ont été votés pour des porteurs de projet (associations, entreprises, collectivités, établissements publics de coopération intercommunale, GIP).

Le taux de programmation, d'engagement des crédits est de 107 %. Si tous les projets s'étaient réalisés financièrement et matériellement parlant, la région aurait dépensé 7 % de plus que les crédits qu'elle avait en gestion.

Pourquoi avoir programmé autant de crédits et avoir dépassé les capacités d'engagement ?

La raison est contextuelle. Tout projet européen comporte des aléas. Un projet qui est prévu mais n'est pas mis en place est déprogrammé. Il en est de même pour un projet qui subit des sous-réalisations financières (100 000 euros prévus, mais le projet n'en coûte que 80 000). Le co-financement européen étant annoncé sur les dépenses réelles, seuls les 80 000 euros sont pris en compte. Le dernier aléa représente les autres co-financements qui sont mobilisés sur l'opération. Si pendant l'exécution de l'opération, d'autres co-financements apparaissent, c'est mécaniquement le fonds européen qui vient comme variable d'ajustement.

Aucun euro provenant de l'Union européenne ne peut être dépensé sur des dépenses qui n'ont pas existé et aucun fonds européen ne peut venir en surfinancement d'une opération.

Par ailleurs, la certification représente les euros que la région a réussi à justifier auprès de la Commission européenne pour obtenir des remboursements. 434 millions d'euros ont été certifiés. Le taux de certification, de remboursement par la Commission européenne sera de 100 %. Tous les fonds européens attribués par la commission auront été consommés et valorisés.

Si la consommation est à hauteur de 50 % au moment du compte administratif, les 50 % non consommés ne sont pas perdus, mais reportés mécaniquement l'année d'après. Pour analyser la capacité d'une région à gérer les fonds européens, il faut attendre la clôture des programmes.

En termes de paiement aux bénéficiaires, la région a décaissé auprès de ses bénéficiaires plus de 97 % de ces fonds. Près de 340 millions d'euros ont été versés aux acteurs du territoire à l'aide des fonds européens.

Concernant le taux d'erreur en audit, il existe différents niveaux de contrôle. Tout d'abord celui de la région. Puis la région est elle-même contrôlée par une autorité de certification. Ensuite, ces travaux sont reperformés par l'autorité d'audit (ANAFE). L'ANAFE échantillonne 30 opérations chaque année pour analyser si l'opération a bien été exécutée, gérée et payée conformément pour ne pas provoquer un préjudice pour le budget de l'Union européenne.

Le taux d'erreur moyen en audit constaté en région est inférieur au seuil de 2 % (seuil réglementaire). En fonction des projets, des contrôles peuvent avoir lieu jusqu'à 10 ans après la clôture de l'opération.

5 révisions qui n'ont pas généré de modification de maquette ont eu lieu sur le POI, sauf pour REACT-EU, où 8 millions d'euros supplémentaires ont été ajoutés pour répondre aux effets de la crise. Les autres révisions étaient sur des ajustements de crédit ou modalités d'intervention à l'intérieur de ce programme.

Ce programme représente presque 41 millions d'euros sur la période, plus de 400 opérations programmées représentant un total de 43 millions d'euros. Il a été en surprogrammation à hauteur de 105 %. La certification théorique est de 112 %.

Le nombre de paiements aux bénéficiaires est d'environ 450. Le taux de paiement est de 91 %. Le taux d'erreur détecté en audit est inférieur à 2 %.

En résumé, les programmes POR et POI additionnés représentent :

- 390 millions d'euros utilisés par la région sur la période 2014-2020 ;
- un taux moyen de programmation à 106 % ;
- un taux de certification réelle de 100 % ;
- plus de 3 000 paiements aux bénéficiaires ;
- un taux global de paiement de 97 % ;
- un taux d'erreur en audit inférieur à 2 %.

En termes d'impact, des indicateurs servent à refléter les impacts des projets sur le territoire.

Sur l'axe 1 du POR, ce sont près de 80 millions d'euros de dépenses qui ont été réalisés sur des projets relevant des domaines prioritaires de spécialisation.

Sur le spectre de l'innovation, de la recherche et du développement, 2 200 entreprises ont reçu un soutien direct sous forme de subvention ou indirect en ayant bénéficié de conseils.

Lorsque des fonds publics sont donnés, notamment en RDI, l'idée est aussi que des fonds privés soient investis pour améliorer l'équilibre entre dépenses publiques et dépenses privées. À l'échelle du programme, ce sont 22 millions d'euros de fonds privés qui ont été mobilisés en contrepartie de fonds publics.

Sur l'axe 2 « société porteuse d'emploi », relatif à la compétitivité des entreprises, 55 000 porteurs de projet en création/reprise ont été accompagnés, 16 500 entreprises ont bénéficié d'un soutien direct ou indirect et 54 millions d'euros de fonds privés ont été levés grâce à la mobilisation des fonds européens.

Sur l'axe 3 « une société du numérique », en région Centre-Val de Loire et plus particulièrement dans les départements du Cher et de l'Indre-et-Loire, il peut y avoir un phénomène de fracture numérique, mais grâce au FEDER, ce sont 72 000 ménages qui ont été raccordés au très haut débit, l'objectif étant d'achever la couverture du territoire en très haut débit.

Sur l'axe 4 « transition vers une économie à faible teneur en carbone », a été estimée une diminution annuelle des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 28 000 tonnes équivalent CO₂. 24,2 mégawatts ont pu être produits en termes d'énergies renouvelables grâce aux fonds européens.

Sur l'axe 5 « solidarité avec les quartiers européens les plus défavorisés », ce sont 3 400 ménages qui ont vu leur classement en matière de consommation énergétique s'améliorer.

Sur le volet fonds social européen, 13 000 chômeurs ont bénéficié d'une formation cofinancée par le FSE. Ce sont plus de 5 000 chômeurs qui ont eu une qualification à l'issue de la formation. Dans le prolongement, près de 2 000 personnes ont trouvé un emploi à l'issue de leur participation à une formation financée par le FSE.

Sur l'axe 7 qui fait l'objet d'un co-financement FSE et d'une contrepartie IEJ et qui traite principalement des jeunes, 12 500 jeunes ont pu participer aux formations. 3 780 ont obtenu une qualification et 2 000 exercent un emploi à la suite de leur formation.

Sur l'axe en réponse à la crise sanitaire, quatre thématiques ont été abordées sur une période très courte. 4,6 millions d'euros ont été investis dans le système de santé, 4 600 entreprises ont bénéficié d'un soutien direct ou indirect et 40 000 ménages supplémentaires ont pu être raccordés au très haut débit. Sur le plan environnemental, près de 65 bâtiments publics ont fait l'objet d'une rénovation énergétique dans le cadre des fonds REACT-EU.

Sur le POI, sur l'axe 1 pour la lutte contre les inondations, 15 stratégies locales de gestion du risque inondation ont été cofinancées et mises en œuvre.

Sur l'axe 2 sur la continuité écologique en milieu humide et patrimoine naturel et culturel, 200 km de véloroutes ont été aménagés, 2 500 hectares d'habitat ont bénéficié d'un soutien pour avoir un meilleur état de conservation. 184 études ont été conduites pour la fonctionnalité des écosystèmes. 4 ouvrages ont bénéficié d'un cofinancement. Cela va permettre d'avoir 290 000 utilisateurs de véloroutes en plus.

III – État d’avancement du programme régional et international FEDER/FSE+ 2021-2027 de la Région

Mme ROUDAUT rappelle que le programme 21-27 a commencé tardivement. Les problématiques du programme sont similaires à celles du programme 14-20. L’enveloppe de crédits d’intervention, hors assistance technique, est de 400 millions d’euros (contre 390 millions d’euros pour la période précédente), dont 301 millions d’euros pour le FEDER et 99 millions d’euros pour le FSE+. Ces chiffres sont importants puisqu’ils sont presque similaires d’un programme à l’autre ce qui n’a pas été le cas pour toutes les Régions françaises.

Le premier axe fait l’objet d’une attention particulière de la Commission européenne. Il a trait à la recherche, au développement et à l’innovation, à la compétitivité des entreprises et à la numérisation. 113 millions d’euros ont été fixés pour cet axe, contre 15 millions d’euros sur l’axe 2 (finalisation du maillage territorial en très haut débit). La région devait avoir fléchi au moins 40 % de ses crédits sur l’axe 1 et l’axe 2 au titre de la concentration thématique.

L’axe 3 est dédié à la transition énergétique et écologique, pour 80 millions d’euros.

18 millions sont fléchés sur les mobilités urbaines durables (axe 4).

L’axe 5 est dédié à l’emploi, l’orientation, la formation et l’économie sociale et solidaire. 14 millions d’euros y sont dédiés, avec la stratégie ESS qui sera votée en assemblée plénière, en fin d’année. Le programme régional de formation représente près de 72 millions d’euros sur les 99, avec un effort de la région sur la formation des demandeurs d’emploi de longue durée.

L’axe 6 sur la cohésion des territoires a vocation à rendre l’Europe plus proche des citoyens et à favoriser l’émergence de projets venant des territoires. Il représente 35 millions d’euros.

Les actions dédiées au bassin de la Loire faisaient l’objet d’un programme à part sur le programme 2014-2020. Désormais, sur le programme 2021-2027 les actions dédiées au bassin de la Loire fusionne avec le PO « de droit commun ». L’axe 7 reste dédié aux actions qui soutiennent tous les travaux notamment relatifs aux aménagements de la Loire et à la prévention des inondations notamment avec un budget dédié de 35 millions d’euros.

Déjà 274 projets ont fait l’objet d’une programmation, ce qui correspond à l’engagement des crédits, pour un montant total de 142 millions d’euros qui se répartissent en 96 millions d’euros pour le FEDER et 53 millions d’euros pour le FSE+.

141 projets sont déposés sur le portail des aides pour instruction et leur montant représente 57 millions d’euros.

La Région est dans de bonnes perspectives pour franchir les dégagements d’office. Pour mémoire, la notion de dégagement d’office signifie que si la région n’a pas transmis à la Commission européenne un volume total de dépenses à une date donnée, elle peut perdre des crédits.

Sur l’axe 1, 35 millions d’euros ont été programmés. Sur la connectivité numérique, la région a engagé 100 % des crédits de l’axe (axe 2). Sur la transition énergétique et écologique, la Région a encore des disponibilités financières.

Concernant la mobilité urbaine durable, il y a beaucoup de projets de pistes cyclables, avec près de 3,5 millions d’euros programmés sur cet axe.

Sur le FSE+, la région a programmé plus de 46 millions d’euros, soit près de 50 % de la maquette financière.

Sur l’axe 6, dédié à l’attractivité et la cohésion des territoires, 8 millions d’euros ont été programmés. Beaucoup de projets sont encore en cours de dépôt et en cours d’instruction.

Sur la Loire (axe 7), près de 12 millions d'euros ont été programmés.

A titre d'illustration, au-delà des montants, voici quelques projets phares que la Région cofinance avec le FEDER ou le FSE+.

Sur la RDI, il y a le projet *Printing Bourges* (plateforme collaborative d'industrialisation additive).

Les projets portés par les Chambres de commerce et d'industrie, The place, ont vocation à favoriser l'émergence, et prendre en compte la dimension innovante dans les entreprises. Deux instruments financiers ont été programmés au service des entreprises.

Le projet ReCOR est un projet de raccordement haut débit pour des établissements de recherche. Il s'agit d'un projet d'envergure pour le territoire.

Sur l'axe 2, le THD, 100 % des crédits ont été programmés, à hauteur de 15,6 millions d'euros.

Sur la transition écologique et énergétique, les projets sont variés : la rénovation énergétique des bâtiments, le conseil apporté auprès des particuliers sur la rénovation énergétique des logements, le projet hydrogène Hy'Touraine porté par Lhyfe.

Les mobilités urbaines durables concernent principalement le vélo. Plusieurs communes ont obtenu des crédits FEDER pour financer la construction et l'aménagement de pistes cyclables. Il y a un très fort dynamisme de ces actions sur le DOMO, avec des demandes importantes. La Région n'est pas certaine de pouvoir financer tous les besoins en matière de pistes cyclables.

Concernant l'emploi, la formation et l'économie sociale et solidaire, la Région a financé le projet porté par la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Douai sur le volet GPECT. Se déroule également le projet porté par la CRESS et un projet porté par l'URSCOP. Enfin, 45 millions d'euros ont été programmés pour la formation des demandeurs d'emploi au titre du programme régional de formation (PRF) (parmi les formations cofinancées par le FSE+ on peut citer, à titre d'exemples : maintenance industrielle, bâtiment, transport, tourisme, hôtellerie/restauration, numérique, santé/action sociale, agroécologie).

Sur l'attractivité et la cohésion des territoires, la région a financé un véloroute sur le canal d'Orléans et un projet alimentaire territorial porté par la Communauté de communes du Cœur de Beauce.

Sur la Loire, plusieurs projets sont portés par VNF pour des actions de rééquilibrage du lit de la Loire.

Des actions sont aussi portées par le Syndicat Mixte Parc Naturel Région Brière, le LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs) et le Conservatoire d'espaces naturels de la région.

M. COUPEAU se présente comme étant le vice-président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire. Il attend des journalistes qu'ils rétablissent la vérité au sujet de l'utilisation des fonds européens par la Région, puisque ceux-ci ont avancé que la Région était incapable d'utiliser les fonds européens alors que les chiffres qui ont été présentés concernant le programme 2014-2020 qui s'est achevé démontrent le contraire.

M. VAN RAEK ajoute à la présentation que la Région s'en sort favorablement vis-à-vis de la mobilisation des budgets entre le programme 14-20 et le programme 21-27, puisque la France a perdu des fonds (-5 %) et l'Europe également (-10 %).

Par ailleurs, la fusion du POI avec le FEDER constitue une simplification, mais surtout une limitation de risques puisque les risques de dégagements d'office sont importants. En effet, pendant la période 14-20, les premiers programmes français à avoir subi un dégagement d'office étaient des POI.

Concernant le taux d'erreur de moins de 2 %, il souligne qu'au-delà des chiffres, les programmes français sont aussi de grande qualité et surtout de qualité utile pour les citoyens.

M. LEFRANCOIS se présente comme faisant partie de Tours Métropole.

En réunion, il a été évoqué qu'il est compliqué en ruralité, par manque d'ingénierie ou de ressources, d'aller chercher les fonds européens.

Par ailleurs, il a retenu que, sur 274 projets, 142 millions d'euros ont été engagés. Il se demande sur une volumétrie de 400 millions avec une période électorale qui sera un frein au lancement de projets si la région a une vision réelle de ce que pourrait représenter la consommation prospective à fin 2027. Par ailleurs, il s'interroge d'une part sur la captation qui est faite au niveau de la Région sur les compétences, et d'autre part sur le nombre de projets répartis par territoire (EPCI, métropoles, villes etc.).

M. CHAMBRIER indique concernant les perspectives de programmation, que la Région est actuellement à 30 % de programmation des crédits de la maquette financière, ce qui la place au troisième rang des régions françaises. Et ce, alors même que la région n'a eu l'autorisation de programmer qu'à partir de novembre 2022 puisque l'adoption de l'accord de partenariat au niveau national a pris plus du temps que prévu.

Par ailleurs, dans la programmation des fonds européens, une phase de pic va arriver. En se projetant à horizon 2027, considérant que la clôture réelle sera au 31 décembre 2029, les perspectives de programmation sont de 99 % sur le FEDER et de 88 % sur le FSE+. La perspective est plutôt optimiste.

Concernant la part des crédits de la Région récupérée en direct, sur la période de programmation 2014-2020, c'est de l'ordre de 25 %. 70 millions d'euros font l'objet du programme régional de formation. La région porte le projet, mais les bénéficiaires ultimes sont les organismes de formation et les stagiaires formés. Par ailleurs, 30 millions d'euros ont été investis dans la rénovation et la performance énergétique de 62 lycées. Les bénéficiaires directs sont donc les élèves et les personnels de l'Éducation Nationale.

Ainsi, un équilibre est toujours visé entre ce que la région peut obtenir comme fonds européens et ce que la région peut donner aux acteurs du territoire.

Concernant la répartition par territoire, il existe plus de captations dans les agglomérations puisqu'il y a mécaniquement plus de projets. Néanmoins, la répartition par département des fonds est assez proportionnelle au nombre d'habitants.

En termes de type de bénéficiaires sur 2014-2020, ce n'est pas équilibré mais les pourcentages sont assez représentatifs : 50 % de maîtrises d'ouvrage publique, 25 % d'entreprises et 25 % d'associations. Sur 21-27, il y a une demande supplémentaire de la maîtrise d'ouvrage public pour chercher des fonds européens.

M. VAN RAEK ajoute qu'il y a aussi eu l'impact de REACT-EU dans l'utilisation des fonds puisque la somme représentait un tiers de la valeur du programme à réaliser en deux ans.

IV – État d'avancement du programme national sur le volet FSE+ (État - DREETS)

M. RAUX explique que le programme FSE est un programme tripartite. Une partie des fonds reste au niveau de l'État et de la délégation générale de l'emploi et de la formation professionnelle pour financer des projets nationaux. Ensuite, la majeure partie de l'enveloppe est donnée dans les territoires, avec une enveloppe donnée au Conseil régional et une enveloppe donnée à la DREETS.

Tous les dossiers liés aux subventions globales 2014-2020 sont certifiés pour les organismes intermédiaires (un organisme intermédiaire par département), 5 Conseils départementaux et Châteauroux Métropole. Tous les dossiers sont désormais payés. Néanmoins, il reste un certificat de dépenses qui est bloqué dans l'outil pour des raisons techniques.

Les dossiers d'assistance technique sont tous réglés côté OI. Côté État, les remontées de dépenses ont été faites. Un dossier État est encore en surcontrôle auprès de l'ANAF.

Le programme était composé de champs d'action différents. Un programme IEJ est clos depuis 2022. Il y a une maquette de 7,192 millions d'euros et la région a payé 6,115 millions d'euros, soit 85 %. La région a remonté le million d'euros de différence entre le réalisé et le montant de la maquette dès 2020 au volet national, essentiellement pour la sécurisation au titre de l'IEJ.

Le programme REACT, intervenu en 2020-2022 a été clos au niveau de l'État. La maquette était de 4,820 millions d'euros. 4,604 millions d'euros ont été réalisés et payés, soit 95,51 %. Ces fonds étaient dédiés aux organismes intermédiaires sur les territoires, pour permettre la continuité du paiement des actions à destination des bénéficiaires des minima sociaux et des actions d'insertion professionnelle.

Sur le FSE 2014-2020, certifié et payé au 19 septembre dernier, la maquette était de 52,886 millions d'euros. La région a payé 52,527 millions d'euros, soit 99,32 % en réalisation. Une demande de dotation complémentaire a été faite à la DGEFP en cours de programme.

La région est allée jusqu'à 115 % en surprogrammation pour arriver à 99,32 % en réalisation.

710 dossiers ont été créés. 74 ont été abandonnés au niveau de la création, 636 ont été déposés, dont 32 déposés ont été abandonnés au niveau du dépôt, soit avant l'instruction. Instruire un dossier, le conventionner, le faire vivre, faire le contrôle de service, procéder au paiement etc., représente environ un dossier pour 10 jours ETP Homme.

Le but est d'éviter les refus au niveau de l'instruction. La région n'en a eu que 14 sur les 7 années de programmation.

586 dossiers ont été conventionnés.

En termes de chiffres, pour l'axe 1 la région avait 3,3 millions d'euros et a réalisé 3,9 millions, avec une grande part dédiée au décrochage scolaire.

L'axe 2 comportait trois lignes : les diagnostics RH, les inégalités femmes/hommes et la formation des salariés les moins qualifiés par le biais des OPCCO.

L'axe 3 était donné aux organismes intermédiaires. Il y a une légère sous programmation (96 %) liée à un léger recul sur les parcours d'insertion.

Pour la programmation 21-27, la région a 4 milliards d'euros à disposition côté État, dont 1,3 sont directement gérés par la DGEFP au titre des programmes nationaux. Les deux tiers sont donnés aux régions. 57 millions d'euros sont mis à disposition, avec la règle suivante : un organisme intermédiaire par département.

Concernant l'avancement financier, le taux de programmation, 46,5 % de la maquette est programmée, la moyenne nationale étant à 22,4 %.

La première priorité dans la programmation est l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA et l'inclusion sociale. C'est une priorité donnée à 90 % en délégation de gestion aux départements. Le taux de programmation est de 42,9 % puisque les organismes intermédiaires et Conseils départementaux sont sur des programmations annuelles et non pas pluriannuelles. L'inclusion sociale est la nouveauté du programme 21-27. Seuls 2 départements sur les 5 ont souhaité ouvrir cette ligne.

La deuxième priorité concerne les jeunes, au titre de deux dispositifs principaux : l'accompagnement et l'immersion professionnelle, et le décrochage scolaire. Le taux de programmation est de 51,7 % de la maquette.

La troisième priorité (78,4 % de la programmation) concerne les dispositifs et diagnostics RH et d'accompagnement des entreprises et des partenaires sociaux.

Les priorités 1 et 2 représentent 85 % de la maquette financière. Des obligations de concentration thématique font que sur la priorité 1, la région est obligée de mettre 60 % et sur la priorité 2, au moins 23 %.

La quatrième priorité est un dispositif innovant qui n'existe qu'en Centre-Val de Loire, avec l'Université du dialogue social. C'est un dispositif qui permet d'avoir un diplôme universitaire du dialogue social.

Les arbitrages sur les budgets étudiés par le gouvernement dépendent aussi de l'obtention des reliquats. 70 % des fonds européens sont acquis à la France. Les 30 % restants sont en attente d'arbitrage budgétaire, et permettront de maintenir la dynamique de programmation et de réalisation.

L'objectif de dégagements en 2025 va augmenter chaque année. L'objectif est réalisé à 47,8 %. À fin 2025, l'objectif sera acquis. Il n'y a donc pas d'inquiétude quant à l'objectif de dégagement de 2025.

La programmation va débuter en 2023 avec des chiffres et des indicateurs de performance établis pour un programme 21-27. La DGEFP est en négociation avec la commission pour un lissage de ces chiffres et permettre une adaptation au fait que la programmation ait réellement commencé en 2023.

Concernant le délai d'instruction des dossiers, la moyenne en France est de 148 jours. La région Centre-Val de Loire est à 114 jours. Pour le suivi des délais de conventionnement, la moyenne nationale est de 38 jours. Le Centre-Val de Loire est à 34 jours. Pour le délai de réalisation des contrôles, la moyenne française est de 90 jours, contre 67 jours pour le Centre-Val de Loire.

Mme RONCUCCI, sur l'approche territoriale et infrarégionale, souhaiterait disposer de données sur une ventilation au moins départementale pour que le Comité de suivi soit plus informé de cette approche.

M. RAUX répond que le programme FSE est national. La plupart des évaluations sont traitées par le volet national. Les outils ne permettent pas de connaître le niveau départemental puisque ce n'est pas la spécificité du programme. Néanmoins, il est capable d'avoir des extractions et de présenter ce que réalisent les départements. Cependant, il est encore trop tôt pour donner des résultats.

Il est toutefois possible de noter que les départements 18 et 36 sont très dynamiques sur toutes les thématiques. En revanche, l'Indre-et-Loire et le Loiret ont eu de légères sous-réalisations. Le Cher et le 37 étaient très dynamiques et ont bénéficié des fonds non réalisés sur le 28 et le 45. Le 41 et le 37 étaient dans la moyenne de leur maquette et de leur réalisation.

Mme RONCUCCI est favorable qu'une présentation plus détaillée soit faite ultérieurement.

Mme HARRAUDEAU affirme que, sur l'inclusion sociale, la commission est consciente des difficultés qui existent, puisque c'est une priorité nouvelle. Des travaux sont en cours sur la question des clauses justificatives, notamment pour l'accompagnement des publics vulnérables ou fragiles et sur la question du logement. L'objectif est de simplifier les choses et de donner davantage de sécurité aux porteurs de projet sur le sujet.

V – Présentation des modifications du DOMO 21-27

Modification de la maquette financière du Programme 21-27

M. LOZE rappelle qu'un programme opérationnel fixe les grandes orientations et les priorités du territoire sur la durée de la programmation. Le DOMO est un outil opérationnel réparti sur 48 actions. Il s'agit d'un document fixant le cadre d'intervention et les critères de chaque action.

Le DOMO a été validé en 2022. Ce document a vocation à s'adapter aux besoins du territoire. Ainsi, il n'est pas figé sur l'ensemble d'une programmation et peut faire l'objet de modifications.

15 fiches sont modifiées et ont été transmises préalablement au Comité de suivi.

Le premier point est l'interdiction du double financement dans le cadre du plan national de relance et de résilience. Un programme ne peut pas bénéficier de deux financements au titre des fonds européens. Il ne s'agit pas d'une réelle modification, mais plutôt d'un rappel.

Il y a un nouvel instrument financier : le prêt rebond. Il s'agit d'un dispositif de prêt pour les PME qui a été activé au titre du REACT, mais dans un contexte de crise. Les entreprises sont sorties de cette crise, ont des projets d'investissement mais n'ont plus les fonds de roulement nécessaires pour mener à bien ces projets de développement. Cet instrument financier est doté de 5 millions d'euros, l'objectif étant d'aider 115 entreprises sur la programmation.

Sur la question de la rénovation énergétique des logements et copropriétés, l'objectif était d'ouvrir l'aide à des copropriétés plus « classiques » qui ont marqué un intérêt pour le programme, et plus forcément de la limiter à des logements et copropriétés fragiles. La proposition est désormais de revenir à l'esprit initial et d'être concentré sur le logement social et les copropriétés fragiles et dégradées.

Une évolution est à noter sur la gestion des déchets. La fiche action 2022 visait à financer des centres de tri, des unités de préparation combustibles solides ou récupération. La région a été sollicitée par des porteurs de projet publics pour des déchetteries nouvelle génération. Il s'agit d'implanter dans des déchetteries traditionnelles des zones tampons dans lesquelles les utilisateurs viennent déposer des déchets susceptibles d'être récupérés.

Le financement des tiers lieux est évoqué dans la fiche dédiée à l'économie sociale et solidaire. La région a lancé un appel à manifestation d'intérêt qui vise à sélectionner, qualifier et accompagner ces initiatives sur les territoires. La possibilité sera ainsi ouverte de financer non plus seulement la coordination des tiers lieux mais les initiatives sur les territoires pour répondre à la stratégie et aux priorités régionales.

Sur la fiche action 44 avait été intégrée une action particulière dite « territoires fragiles ». Il s'agissait de réserver une somme de 4 millions d'euros destinée aux territoires les plus fragiles sur la base de critères définis dans le cadre du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Le dernier point concerne le vélo. 18 projets ont été identifiés comme saturant l'enveloppe dédiée à l'action du vélo du quotidien. Dans le souci de conserver un équilibre de financement pour les projets sur l'ensemble du territoire, un plafond d'intervention est mis en place d'un montant d'1,5 million d'euros par projet.

M. LEFRANCOIS signale que ce qui freine les bailleurs sociaux, pour les copropriétés en état de grande précarité énergétique, est le fait que le financement n'est pas associé au besoin. De plus en plus de familles quittent donc ces logements sociaux puisqu'elles sont en précarité énergétique.

Il se demande donc si ces logements sociaux de bailleurs sociaux rentrent dans la priorisation de l'opération et s'ils sont informés des conditions.

Mme HARRAUDEAU répond qu'a été négociée une modification de plan de relance et qu'il y a donc des crédits importants sur le sujet de la rénovation des bâtiments et notamment des logements sociaux. Ce sont des crédits nationaux qui sont déployés.

M. LOZE ajoute que la modification vise à réserver des crédits pour les logements sociaux.

M. CHAMBRIER explique que la logique purement administrative et financière doit être confrontée à la logique territoriale. Quand une action est à hauteur de 10 millions

d'euros et qu'il y a 20 millions d'euros de demandes, il n'est pas possible de toutes les financer s'il n'y a pas de plafond. L'inconvénient étant que cela oblige les porteurs de projet à mobiliser d'autres financements publics ou à revoir le périmètre matériel de leur opération.

M. LEFRANCOIS se demande s'il est possible de supposer que dans la deuxième moitié de la période 24-27 il pourrait y avoir une certaine porosité des thématiques.

M. CHAMBRIER répond que la porosité est contrainte par la concentration thématique. Sur 300 millions d'euros de FEDER, 40 % doivent être consacrés à la recherche, au développement et à l'innovation. Ensuite, 30 % sont dédiés à des objectifs de transition énergétique et climatique. Il reste finalement 30 %. Et transférer par exemple une partie des crédits de la RDI vers la transition écologique climatique n'est pas possible. Ainsi, la marge de manœuvre pour financer de nouvelles actions est relativement limitée.

La région va plutôt pouvoir agir sur les critères de sélection afin de retenir les meilleurs projets, soit ceux qui auront le plus d'impact sur le territoire.

(Il est procédé à un vote.)

Résultat du vote :

1 abstention.

La modification est votée à l'unanimité des votants.

M. LOZE précise que sont abondées deux actions : la 3 qui est liée au transfert de technologies et la 8 qui est liée aux investissements sur les entreprises. À l'inverse, les actions 1 et 2 qui étaient fortement dotées ont une dynamique moins importante que prévu, ce qui laisse une latitude pour réorienter les crédits. Cet ajustement répond donc à la dynamique du programme.

VI – Présentation du bilan du plan de communication 2023, présentation du plan de communication 2024 et focus sur les opérations d'importance stratégique

M. CHAMBRIER rappelle que, pour les fonds européens, la région a l'obligation d'adopter une stratégie de communication sur l'ensemble de la durée du programme. Cette stratégie s'appuie sur des plans annuels à exécuter et à restituer en Comité de suivi.

La stratégie s'organise en trois phases :

- une phase de lancement et de transition ;
- une phase de mise en œuvre ;
- une phase de bilan.

La nouveauté sur la période 2021-2027 est que la Région a développé une stratégie éditoriale pour apporter une cohérence et une puissance aux messages qu'elle souhaite faire passer et pour mieux identifier l'Europe en région et le rôle de la région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens.

Plusieurs outils ont été mis en place, tel que le site institutionnel « europeocentre-valdeloire.eu ». Il est possible d'y trouver la liste des opérations programmées à date, par département ou par commune. Il y a également l'information sur le type de bénéficiaire (collectivité, entreprise).

Il y a également une carte des projets soutenus sur 2014-2020 et sur 2021-2027, permettant de voir les opérations cofinancées et d'avoir une description des objectifs et des résultats attendus.

Une communication est également présente sur les réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, X. La région a 200 000 abonnés sur Facebook, 200 000 sur Instagram et 100 000 sur Tiktok.

Les opérations d'importance stratégique signifient qu'à partir du moment où est attribuée une grosse subvention à une opération, elle est considérée d'importance stratégique. La différence avec une opération plus classique est que la région en tant qu'autorité de gestion et le bénéficiaire doivent s'astreindre à des modalités de communication plus robustes. Une opération de cette nature est en cours : le programme régional de formation sur la période 2021-2024, prolongé sur la période 2025-2027. Des actions de communication sont en cours de réalisation : vidéos et témoignages des bénéficiaires directs, des organismes de formation et des personnes au sein de la Direction formation professionnelle et emploi et la région et au sein de la Direction Europe internationale.

Des webinaires sont également organisés. Au moment desancements de la programmation, l'objectif est d'aider les porteurs de projet à s'approprier la matière. 5 webinaires ont été organisés auxquels 700 personnes ont participé.

Une vidéo de présentation a aussi été publiée pour que tous puissent comprendre quels sont les fonds européens sur la région.

Des sessions de formation sont organisées au sein de la Région pour tous les porteurs de projet qui souhaitent monter en compétences : « déposer ma demande d'aide », « quelles sont les obligations si je fais l'objet d'une convention européenne », « comment je prépare ma demande de paiement », « comment je prépare mes contrôles ».

Plusieurs autres actions sont mises en place tel que le projet éCOEPI valorisé par la Commissaire européenne Elisa FERREIRA, ou encore la distribution de goodies, ou bien une sensibilisation au moment des élections européennes de 2024.

VII – Présentation de l'initiative STEP et de la mise en place d'un barème standard de coût unitaire sur les dépenses de personnel ainsi que des mesures de simplification mise en place par l'autorité de gestion

Mme ROUDAUT présente l'initiative STEP, proposée par la Commission européenne. Il s'agit d'une plate-forme des technologies stratégiques pour l'Europe qui a pour objectif de répondre à des enjeux de souveraineté de l'Union européenne. Elle vise à réduire les dépendances stratégiques de l'union et à accroître sa sécurité économique.

À terme, l'objectif est de stimuler la compétitivité des territoires européens et leur résilience.

Il s'agit de soutenir le développement et la production de technologies critiques. Trois secteurs sont visés dans le cadre de STEP :

- l'innovation numérique et l'innovation de très haute technologie (avec des technologies de rupture) ;
- les technologies propres et économes en ressources ;
- les biotechnologies.

Cette initiative pourrait permettre, à enveloppe constante, d'obtenir un financement à 100 % sur ces projets, par dérogation au taux du programme qui est plafonné à 60 % pour le FEDER et le FSE+.

L'enveloppe maximale qui peut être affectée à STEP correspond à 20 % des crédits de la maquette FEDER, donc 60 millions d'euros maximum. L'intérêt de cette initiative est aussi qu'elle permet de financer des projets portés par de grandes entreprises, là encore par dérogation au cadre d'intervention de droit commun du programme.

Les technologies sont réputées critiques si : elles apportent au marché intérieur un élément innovant, émergent et d'avant-garde présentant un potentiel économique important ; elles contribuent à réduire ou à prévenir les dépendances stratégiques de

l'union, à charge pour le porteur de projet de faire la démonstration du respect de l'un de ces deux critères.

Ce peut être : des technologies avancées des semi-conducteurs, liées à l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des technologies avancées de connectivité, des technologies avancées de détection robotique, des technologies solaires, éoliennes, terrestres et renouvelables en mer, des technologies de batterie et stockage de l'énergie, des technologies géothermiques, des technologies durables de biogaz et de biométhane, des biotechnologies ADN/ARN, culture et ingénierie des cellules et tissus, etc.

Le recensement des projets pouvant être compatibles est en cours. L'échéance est la fin du mois. L'intérêt pour le territoire régional d'aller sur cette opportunité devra être par la suite confirmé. La troisième étape sera de proposer une modification de programmes à la Commission européenne.

La Région a réussi à faire valider par l'ANaFe, autorité nationale d'audit des fonds européens, sa méthodologie de barème standard de coûts unitaires (BSCU) qui a vocation à simplifier les modalités de prises en charge et de justification des dépenses de personnel des projets.

Les heures travaillées sont de 1 452 heures par an. Le coût horaire étant de 38,59 euros, un ETP sera pris en charge et remboursé sur la base de à 56 000 euros par an.

Mme HARRAUDEAU souhaite insister sur la qualité du travail fait jusqu'à présent, notamment en matière de communication publique.

M. CHOUMERT remercie le service de la Région pour les présentations.

Mme LA PRESIDENTE confirme que les relations sont positives, ce qui permet au service de la Région d'être au service des territoires pour développer et consommer les crédits du programme opérationnel.

La séance est levée à 16 heures 46.